



INSTRUCTIONS DE COURSE

Solo Normandie – Championnat de France Elite de Course au Large

Dates complètes : 13 au 19 mars 2017

Lieu : Départ : Granville Arrivée : Cherbourg

Yacht Club de Granville – Port de Hérel 50400 GRANVILLE – Tel 02 33 50 04 25

Préambule : Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.** Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile édition en cours, avec modification de la règle 55 des RCV : Evacuation des détritrus : ajouter « cependant, le rejet d'élastiques ou de brins de laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme enfreignant cette règle ».
- 1.2.** Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3.** Les règlements fédéraux,
- 1.4.** La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever soit respectivement 19 :15 et 07 :15
- 1.5.** Les règles de classe concernées si elles existent,
- 1.6.** L'épreuve est en grade 3 des RSO,
- 1.7.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.8.** Les heures sont exprimées en heures légales françaises (UTC + 1)

2 : AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés à Granville sur le tableau officiel d'informations situé au Yacht Club de Granville – Promenade Dr Lavat – Port de Hérel 50400 GRANVILLE.

Les avis aux concurrents seront affichés à Cherbourg en un lieu défini par avenant.

Les avis aux concurrents seront également mis en ligne sur le site <http://solo-normandie.fr>



3 : MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4: SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du Yacht Club de Granville.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.

5 : PROGRAMME

5.3 *Heure du 1^{er} signal d'avertissement : le 17/03/2017 à 12h00*

5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

8 : LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis.

8.3. L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BÂBORD. Ceci modifie « Signaux de course ».

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course pourra indiquer le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

8.4. Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe**.

8.5. **Pointage officiel à une marque**

Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** (ceci modifie la règle 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe**.

9 : MARQUES

L'éventuelle marque de dégagement sera une bouée gonflable orange

10 : ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont définies ci après :

- DST des Casquets délimité par les points : Angle SW : 49°46,25 N – 2°50,30 W ; Angle NW : 50°03,45 N – 2°57,35 W ; Angle NE : 50°08,49 N – 2°28,20 W ; Angle SE : 49°51,29 N – 2°21,07 W.

Chenaux d'accès aux ports du Havre, délimités à l'Ouest par les points suivants : Angle SW : Bouée verte « LH 3 » ; Angle NW : Bouée rouge « LH 4 », et tout le chenal matérialisé jusqu'à l'accès aux ports.



11 : LE DEPART

11.1 La ligne de départ est définie par un mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours d'une bouée gonflable orange à l'extrémité bâbord.

11.2 Signaux de départ : Les signaux de départ seront donnés comme suit.

H-8' Signal d'avertissement - Envoi du pavillon YC Granville

H-4' Signal Préparatoire

H-1' Affalé du signal préparatoire

Départ Affalé du signal d'avertissement

Ceci modifie la RCV 26.

11.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4 Les concurrents qui auront anticipé le départ pourront en être informés par le comité de course, (sur le canal VHF de course ou par tout autre moyen), au plus tôt une minute après le signal de départ. Le manquement à faire la transmission ou à la faire au bon moment ne constituera pas un motif de demande de réparation (ceci modifie la règle 62.1 (a)).

13 : L'ARRIVEE

La définition de la ligne d'arrivée est donnée en annexe. Si le bateau comité est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14 : SYSTEME DE PENALITE

14.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

14.3. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Pour les parcours, les heures limites pour finir sont les suivants :

Heure limite du premier pour finir (heure légale) le 19/03/2017 à 10h00

Heure de remise des prix le 19/03/2017 à 11h00.

Pourra être modifiée selon l'heure d'arrivée des concurrents

15.2 Temps limite pour finir après le premier : Temps du vainqueur augmenté de 10%

Les concurrents manquant à finir dans un délai indiqué ci-dessous après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé au club d'arrivée correspondant au groupe.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau classé a fini.



16.3 Les avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé dans les locaux du club d'arrivée. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.4 Les intentions de réclamations du comité de course, jury ou comité technique seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes :

- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- Communication radio

Ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DP.

16.6 Une demande de réparation basée sur une décision du jury ou une demande de réouverture d'instruction devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

17 : CLASSEMENT

Classement en temps réel.

18: REGLES DE SECURITE

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit obligatoirement le signaler au comité de course aussitôt que possible par tous les moyens à sa disposition (VHF, téléphone, VHF vers les sémaphores qui transmettront au PC course ... ou tout autre moyen...)

18.3 Le canal VHF utilisé en course est le : **72**

18.4 Les bateaux seront visités par des personnes mandatées par le Comité de Course afin de contrôler l'armement de sécurité et vérifier le bon fonctionnement de la VHF et des feux de navigation. Un matériel incomplet ou un mauvais fonctionnement du matériel pourra donner lieu à exclusion de l'épreuve.

a. La veille VHF permanente est obligatoire sur le canal de la course et sur le canal 16

b. Les bateaux équipés d'un émetteur AIS doivent émettre en permanence

20: CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.2. Un bateau doit être conforme aux règles 120 minutes avant son signal d'avertissement.

21 : PUBLICITE

Les bateaux porteront la publicité fournie par l'autorité organisatrice comme défini en annexe.

22: BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : pavillon YC Granville.



23 : BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. (DP)

24 : LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25 : EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS-MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26 : COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Les téléphones portables sont interdits.

27 : PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er} prix : Inscription à l'épreuve La Solitaire 2017 et trophée « Solo Normandie »

28 : RESPONSABILITE – DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Gilles Lezan - Directeur de course : Benoît Charon

Président du Comité technique : Philippe Cousin - Président du Jury : M. Patrick Bréhier



ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »

Parcours Classe Figaro numéro 1 (262 milles environ)

Départ Granville, dans le SW immédiat de la Tourelle du Loup

Bouée Banchenou	A laisser à tribord	48°40'428 N	02°11'484 W
Phare des Casquets	A laisser à tribord	49°43,312 N	02°22,675 W
Tourelle « La Plate »	A laisser à tribord	49°43,975 N	01°55,74' W
Bouée latérale Fort de l'Ouest	A laisser à bâbord	49°40,400 N	01°38,897 W
Bouée La Ténarde	A laisser à tribord	49°39,729 N	01°37,816 W
Bateau pointeur (forme une porte)	A laisser à bâbord	49°40,205 N	01°37,607 W
Bouée Roches du Nord-Ouest	A laisser à tribord	49°40,663 N	01°35,297 W
Bouée A5	A laisser à tribord	49°45,678 N	00°17,194 W
Bouée Ouistreham	A laisser à tribord	49°20,427 N	00°14,811 W
Bouée Roches du Nord-Ouest	A laisser à bâbord	49°40,663 N	01°35,297 W

Arrivée entre : La digue du Homet à laisser à Tribord (49°39,482 N – 1°36,972 W et la Bouée Rouge « Jetée des Flamands » à laisser à Bâbord (49°39,445 N – 1°36,614 W)



ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Si un bateau du comité de course arborant le pavillon Orange (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué. La distance entre le bateau comité et la marque sera inférieure à 0.3 milles.

Les concurrents devront passer cette porte dans le sens du parcours et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons «S sur H» accompagnés de deux signaux sonores « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué, dans l'ordre :

1: Bouée Ténarde

2: Bouée A5

3 : Bouée Ouistreham